

AVIS PUBLIC

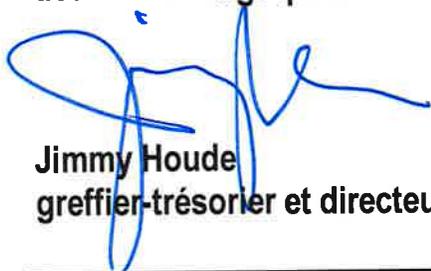
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, que conformément aux dispositions du Règlement #519 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les dérogations mineures adopté selon les dispositions des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, **le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptera à l'occasion de la séance ordinaire du lundi, 13 janvier 2025, 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une résolution relative à une dérogation mineure sollicitée par M. Mathieu Munger, concernant le 40, 1^{er} Chemin du lac Sébastien.**

La présente demande vise à autoriser :

- deux agrandissements au bâtiment principal, soit un hall d'entrée de 3.66m x 3.66m (13.40m²) en cour latérale gauche et un agrandissement de 9.75m x 7.32m (71.37m²) en cour latérale droite, ajoutant 84.77m² au bâtiment principal existant d'une superficie de 73.43m², ce qui totaliserait 158.20m².

Les personnes intéressées par la présente demande peuvent soumettre leurs commentaires avant et/ou lors de la séance ordinaire du lundi, 13 janvier 2025, 20 h prévue à cet effet.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 5^e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.



Jimmy Houde
greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 16 h et 17 h, le 5^e jour du mois de décembre 2024 et en publiant une copie sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de décembre 2024.



Jimmy Houde
greffier-trésorier et directeur général